Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_208B-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-208

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 38
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Subvention 2025 à la Fondation Ildys – centre de santé de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°3 " Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur :Renaud de Clermont-Tonnerre

La population fait face à la baisse du nombre de praticiens et a de plus en plus de difficultés pour obtenir des rendez-vous médicaux. L'ouverture d'un centre de santé municipal à Morlaix a permis à tous les publics sans exception, un accès au soin et à la prévention. Il permet de créer une nouvelle dynamique pour attirer des médecins généralistes : mutualisation d'outils et de compétences, ouverture à la télémédecine.

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_208B-DE

Le centre de santé, ouvert le 25 septembre 2023, combine 3 objectifs : apporter une réponse innovante au problème de la désertification médicale, participer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et contribuer à l'amélioration de la santé de ses habitants.

La Fondation Ildys est un établissement privé solidaire et constitue un acteur majeur de la santé et de la solidarité en Bretagne. Dans ce cadre, la Fondation Ildys rassemble au sein de différents services et établissements des équipes au service de la santé et de la prévention, du handicap, du grand âge et de l'autonomie, de l'enfance et des familles, conforme à son objet statutaire.

Par une convention dédiée (délibération D23-226 du 13 novembre 2023), et afin d'assurer le financement initial du projet, Morlaix Communauté s'associe aux frais de fonctionnement du centre de santé par le versement d'une subvention qui ne pourra pas dépasser annuellement le tiers du déficit. La ville de Morlaix accompagne également le centre de santé en mettant à disposition le bâtiment et en participant aux frais de fonctionnement par le versement d'une subvention qui ne pourra pas dépasser annuellement le tiers du déficit.

Au regard du déficit de l'exercice comptable 2024, il est proposé une participation à hauteur de 25 415 €. Le versement de la participation financière de Morlaix Communauté en 2025 est considéré sur la présentation du bilan financier de l'année n-1 du centre de santé par les services compétents de la Fondation Ildys.

L'exploitation de l'activité du centre de santé relève intégralement de la Fondation Ildys.

Considérant que Morlaix Communauté a intégré à l'intérêt communautaire d'action sociale, la compétence en matière de financement des centres de santé, conformément à l'article L.6323-1 du code de santé publique ;

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale - Jeunesse - Liens intergénérationnels du 2 décembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 25 415 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces administratives.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ